



Bruxelles, le 9 novembre 2021
(OR. en)

13724/21

ECOFIN 1070
UEM 339

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine:	Secrétariat général du Conseil
en date du:	9 novembre 2021
Destinataire:	délégations
N° doc. préc.:	13171/21
Objet:	L'avenir du semestre européen dans le contexte de la facilité pour la reprise et la résilience – Conclusions du Conseil (9 novembre 2021)

Les délégations trouveront ci-joint les conclusions du Conseil sur l'avenir du Semestre européen dans le contexte de la facilité pour la reprise et la résilience, approuvées par le Comité lors de sa 3822^e session, tenue le 9 novembre 2021.

L'AVENIR DU SEMESTRE EUROPÉEN DANS LE CONTEXTE DE LA FACILITÉ POUR LA REPRISE ET LA RÉSILIENCE

- CONCLUSIONS DU CONSEIL -

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE:

1. RELÈVE que, en 2020, le cadre relatif à la coordination annuelle des politiques économiques, budgétaires et de l'emploi de l'ensemble de l'Union européenne, dénommé "Semestre européen", a été temporairement adapté en raison de la pandémie de COVID-19, afin de faire face aux conséquences négatives que celle-ci a engendrées sur les plans sanitaire et socioéconomique. Le nouveau contexte économique et la réponse européenne à la crise de la COVID-19 ont conduit, en 2021 également, à une adaptation temporaire du Semestre européen, dont les orientations stratégiques ont été exclusivement axées sur les politiques budgétaires, étant donné que l'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre des plans pour la reprise et la résilience étaient au centre de l'attention;
2. SE FÉLICITE que l'adaptation du Semestre européen en 2020 et 2021, y compris en ce qui concerne les orientations budgétaires, ait contribué à la coordination de mesures stratégiques visant à lutter efficacement contre la pandémie, à soutenir l'économie et à favoriser une reprise durable; CONVIENT que, au cours de cette période exceptionnelle également, le Semestre européen s'est avéré être un cadre crédible et souple pour la coordination des politiques économiques, budgétaires et de l'emploi de l'UE;
3. SOULIGNE que le Semestre européen et la facilité pour la reprise et la résilience devraient continuer, sans double emploi, à s'attaquer aux conséquences de la crise et à contribuer au renforcement de la résilience économique et à une croissance durable, dynamique et inclusive à long terme, améliorant ainsi la convergence entre les économies de l'UE; INISTE sur le fait que le Semestre européen devrait continuer à assurer une surveillance globale des politiques budgétaires, financières, économiques et de l'emploi, et qu'il devrait suivre de près les risques et défis qui subsistent et sont en évolution, détecter les lacunes stratégiques et en assurer le suivi. Le Semestre européen devrait accorder une attention particulière aux transitions écologique et numérique, qui doivent être les principaux moteurs de la relance; il devrait favoriser une croissance économique durable, le bon fonctionnement des marchés du travail et l'inclusion sociale;

4. APPELLE DE SES VŒUX un retour rapide aux éléments essentiels du Semestre européen dans le cadre du cycle 2022, notamment le rétablissement des rapports par pays et des recommandations par pays; SOULIGNE qu'il est nécessaire de tenir compte du processus de relance en cours, des incertitudes qui y sont liées et de la mise en œuvre de la facilité pour la reprise et la résilience; MET EN EXERGUE que les recommandations par pays devraient se concentrer sur un large éventail de défis concernant les politiques économique, budgétaire et de l'emploi, y compris ceux qui ont des retombées importantes;
5. SOULIGNE qu'il est nécessaire d'assurer la complémentarité et d'explorer les synergies entre le Semestre européen et la mise en œuvre de la facilité pour la reprise et la résilience, y compris de rationaliser les exigences en matière d'établissement de rapports, dans la mesure du possible, afin d'éviter les charges administratives excessives et les chevauchements; ATTEND AVEC INTÉRÊT les premières orientations de la Commission sur les exigences nationales en matière de rapports et de suivi, en particulier en ce qui concerne les exigences minimales applicables aux programmes nationaux de réforme annuels;
6. MET L'ACCENT sur l'importance que revêt un dialogue ouvert avec les services de la Commission sur les politiques économiques, budgétaires et de l'emploi nationales tout au long du cycle du Semestre européen. Une compréhension mutuelle étendue des besoins stratégiques nationaux peut accroître l'appropriation nationale dans le cadre du Semestre européen et contribuer à améliorer la mise en œuvre des réformes pertinentes; SOULIGNE que, parallèlement à l'appropriation nationale, il convient d'assurer la transparence du processus;
7. RAPPELLE que la surveillance multilatérale et les examens par les pairs qui s'y rapportent restent au cœur de la coordination des politiques économiques de l'UE dans le cadre du Semestre européen; MET EN ÉVIDENCE que les analyses et les recommandations stratégiques de haute qualité de la Commission sont essentielles pour procéder à des examens multilatéraux efficaces et prendre ultérieurement des mesures au niveau national;
8. PREND ACTE du fait que l'on espère que la clause dérogatoire générale prévue par le pacte de stabilité et de croissance sera désactivée à partir de 2023; SOULIGNE la nécessité de sauvegarder la reprise économique, compte tenu également des incertitudes qui entourent les perspectives économiques et des incidences asymétriques de cette crise, tout en veillant à ce que la politique budgétaire soit souple et adaptée aux circonstances, et à ce que la viabilité budgétaire soit préservée à moyen terme;

9. SOULIGNE l'importance que revêtent le suivi continu de la mise en œuvre des recommandations par pays dans le cadre du Semestre européen, ainsi que la communication des résultats de l'évaluation annuelle des progrès accomplis dans la mise en œuvre; Le bilan régulier au niveau de l'UE et les examens par les pairs qui s'y rapportent demeurent essentiels pour promouvoir la mise en œuvre des réformes; FAIT OBSERVER que plusieurs années pourraient être nécessaires pour mettre effectivement en œuvre des réformes structurelles de grande ampleur, et RAPPELLE par conséquent les avantages qu'il pourrait y avoir à publier des recommandations stratégiques concernant les politiques économiques structurelles non plus annuellement mais à une fréquence moins élevée, en les combinant à une évaluation annuelle;
10. SE FÉLICITE du fait que la mise en œuvre de la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques se poursuive également au cours de la pandémie de COVID-19 et dans le contexte des incertitudes économiques accrues qui en découlent, ainsi que de l'établissement, par la Commission, du rapport 2021 sur le mécanisme d'alerte et des bilans approfondis; APPELLE à suivre de près l'évolution des déséquilibres existants et à rester vigilant pour détecter et aussi corriger les nouveaux déséquilibres; RAPPELLE que la mise en œuvre rapide et efficace de la facilité pour la reprise et la résilience est susceptible de contribuer à la correction et à la prévention des déséquilibres;
11. PRÉVOIT de mener des débats approfondis sur le réexamen de la gouvernance économique, qui a été relancé par la Commission le 19 octobre, et ses implications potentielles sur le fonctionnement du Semestre européen, en particulier en ce qui concerne le pacte de stabilité et de croissance et la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques.